18 juin 2001 **01.327**

Question Jean-Claude Baudoin

Allégement des procédures administratives pour les entreprises certifiées ISO 14000

Beaucoup d'entreprises sont aujourd'hui certifiées ISO 14000. Nous saluons chacune de l'effort ainsi déployé en faveur de l'environnement.

Afin d'alléger toutes procédures administratives et de reconnaître la prise de conscience des milieux économiques face au respect des normes écologiques, serait-il possible de dispenser les entreprises certifiées ISO 14000 de "repasser une certification" auprès des services de l'Etat lors d'une demande de sanction?

En d'autres termes, l'Etat pourrait:

- contrôler une fois l'an les entreprises certifiées afin d'observer si, oui ou non, les objectifs normatifs sont atteints;
- si oui, alléger le parcours administratif des entreprises certifiées lorsque celles-ci déposent un projet de construction.